Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601451-20251210-2025_12_06-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-06

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à 20 Heures 15 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia -Mr CARRIC Alain - Mr QUÉREL Michel – Mr Eric BOURNE - Mr CHEREL Fabrice - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LEMEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DAHYOT Evelyne donne pouvoir à Mme NOUVEL Claudia

Désignation du secrétaire de séance : Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	14 (Mr CARRIC Alain ne prend pas part aux discussions et au vote)

Le Quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2025-12-06 – convention de servitude avec GRDF pour le passage sur les parcelles appartenant à la commune de Néant Sur Yvel et relevant de son patrimoine privé (chemins d'exploitation)

La société GRDF a été instituée, en application de l'article 13 modifié de la Loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz, comme entreprise gestionnaire de réseaux de distribution de gaz. Au titre de son objet statutaire d'exercer toute activité de conception, de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des réseaux de distribution de gaz, GRDF envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient des parcelles appartenant à la commune de Néant-Sur-Yvel et relevant du domaine privé communal, pour raccorder 2 méthanisations situées à Guilliers et Néant Sur Yvel.

A cet effet, GRDF sollicite la commune pour la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles relevant du domaine privé de la commune pour l'implantation des canalisations et de leurs accessoires, sans indemnité, et à des fins d'utilité publique relative à la distribution de gaz. La servitude s'exercera de façon permanente, pour la durée des ouvrages et sur leur emprise afin de permettre à GRDF d'y accéder pour la surveillance et l'entretien du réseau gaz de distribution publique.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601451-20251210-2025_12_06-DE

Une convention de servitude de passage et d'implantation devra être régularisée entre GRDF et la commun, propriétaire, pour autoriser la constitution de ce droit réel, compatible avec l'affectation actuelle de l'emprise grevée.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 14	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 14	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de servitudes de passage et d'implantation au profit de GRDF, ayant son siège social à PARIS 9ème arrondissement 6 rue Condorcet, sur toutes les parcelles concernées par le tracé ; en dehors du domaine public communal et appartenant à la commune de Néant-Sur-Yvel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

